



		Numéro de dossier :	1030491002
Unité administrative responsable	Développement économique et développement urbain , Direction du développement urbain , Division de la réglementation		
Niveau décisionnel	Conseil municipal	Au plus tard le	2003-10-27
Sommet	Chantier 3.3.1.1 - Habitation - Benny Farm		
Contrat de ville	Ch. 2 - Sect. 2.2.1 - Amélioration de la qualité de vie / L'habitation		
Projet	-		
Objet	Modifier plan d'urbanisme - Arrondissement CDN--NDG - Site Benny Farm - Remplacer affectation "Habitation" par affectation "Équipement collectif et institutionnel" - Augmenter limites de densité		

1. Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce (CO9203386)» modifiant l'affectation du sol de même que les limites de densité sur le site Benny Farm.
2. Soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville de Montréal.
3. Déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Signataire:

Cameron CHARLEBOIS

Directeur général adjoint
Développement économique et développement urbain , Bureau du directeur général adjoint

Numéro de dossier : 1030491002